



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Cellule Biodiversité
et changement climatique

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Le préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de l'Escaut

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants portant sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), ainsi que les articles R123-1 et suivants portant sur la conduite de l'enquête publique (de type Bouchardeau) ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment à l'article 3 relatif aux directions départementales des territoires (et de la mer) ;

Vu le décret du 08 avril 2011 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – Monsieur Dominique BUR ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 09 juin 2006 définissant le périmètre du SAGE du bassin versant de l'Escaut et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de l'Escaut ;

Vu le courrier du 29 décembre 2009 du syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable (SIRVAEP) ;

Vu le courrier du 21 septembre 2011 du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ;

Vu le courrier du 25 octobre 2011 du sous-préfet de Cambrai ;

Considérant les modifications à apporter à l'arrêté du 11 juillet 2011, deux des trois collèges composant la commission locale de l'eau sont détaillés dans leur ensemble dans le présent arrêté ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de l'Escaut est modifié et rédigé comme suit :

.../...

.../...

"Le collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux est composé des 40 membres suivants :

Conseil régional Nord - Pas-de-Calais	Madame Marie-Claude MARCHAND
Conseil régional de Picardie	Monsieur Jean-Louis BRICOUT
Conseil général du Nord	Monsieur Georges FLAMENGT
Conseil général du Pas-de-Calais	Monsieur Jean-Claude HOQUET
Conseil général de l'Aisne	Monsieur Raymond FROMENT
Association des maires de l'Aisne (2 représentants)	Monsieur Jean AUDIN, maire de Vaux Andigny Monsieur Jean-Louis BRICOUT, maire de Bohain
Association des maires du Nord (17 représentants)	Madame Maryse BASQUIN, maire d'Avesnes-les-Aubert Monsieur Philippe BAUDRIN, maire de Maing Monsieur Daniel BOIS, maire de Condé-sur-Escaut Monsieur Gérard BOURY, adjoint au maire de Caudry Madame Germaine FORGEOIS, maire de Saulzoir Monsieur Michel FRANCOIS, maire de Querenaing Monsieur Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, maire d'Honnecourt-sur-Escaut Monsieur Norbert JESSUS, maire de Trith Saint Léger Monsieur René LOCOCHE, maire de Villers Pol Monsieur Serge MACHEPY, maire de Solesmes Monsieur Raymond MACHUT, maire de Villers Plouich Monsieur Guy MARCHANT, adjoint au maire de Valenciennes Monsieur Francis MARIAGE, maire d'Escaupont Monsieur Christian MONTAGNE, 1er adjoint au maire de Denain Monsieur Jacques SCHEIDER, maire d'Hergnies Monsieur Jean-Claude VANESSE, maire de Capelle-sur-Ecaillon Monsieur Daniel WOUTISSETH, adjoint au maire de Proville
Association des maires du Pas-de-Calais (1 représentant)	Monsieur Philippe GORGUET, maire de Beaumetz-lès-Cambrai
Établissements publics de coopération communale ayant compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ou en matière d'eau (15 représentants)	Monsieur Patrice EGO, communauté d'agglomération de Cambrai Monsieur Hervé BROUILLARD, communauté d'agglomération de Valencienne métropole Monsieur Jacques Pierre BOLTZ, communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut Monsieur Michel DELAUTRE, communauté de communes du Canton de Bertincourt Monsieur Francis PASSET, communauté de communes du Pays du Vermandois Monsieur Claude LAURENT, communauté de communes du Quercitain Monsieur Michel WALLERAND, communauté de communes du Pays Solesmois Madame Francine CAILLEUX, syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois Monsieur Luc COPPIN, syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut Monsieur Paul RAOULT, syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord (SIDEN) Monsieur Gérard DEVAUX, syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (SIAN) Monsieur Yves FLOQUET, syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction en eau potable (SIRVAEP) Monsieur Bernard BROUILLET, syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (SIIV) Monsieur Jean-Michel COUTURIER, syndicat mixte pour le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Cambrésis Monsieur Georges FLAMENGT, syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Selle et de ses affluents

.../...

.../...

Article 2 - L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de l'Escaut est modifié et rédigé comme suit :

"Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics est composé des 12 membres suivants et 1 membre associé :

- * le préfet du Nord, préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie, ou son représentant ;
- * le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- * le préfet de l'Aisne, ou son représentant ;
- * deux représentants du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie ;
- * trois représentants du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;
- * le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
- * le directeur départemental de la protection des populations du Nord, ou son représentant ;
- * le directeur général de l'agence régionale de santé du Nord - Pas-de-Calais ;
- * le délégué régional de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques du Nord, ou son représentant ;
- * un représentant du service des Voies Navigables de France, en tant que membre associé.

Article 3 :- Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2011 restent inchangés.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Cette publication mentionnera le site internet où la liste des membres peut être consultée : www.gesteau.eafrance.fr/.

Article 5 - Les secrétaires généraux des préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, les directeurs départementaux des territoires et de la mer du Nord et du Pas-de-Calais, le directeur départemental des territoires de l'Aisne, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par le projet, ainsi que le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 06 JAN. 2012

Le préfet du Nord,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général adjoint


Eric AZOULAY